

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Section du Québec
www.acmpaquebec.com



2026

Hôtel Suites Normandin de Saint-Nicolas
Année sans élection
Assemblée annuelle générale

Négos, économie, réorganisation de Postes
Canada = planification prévoyante et
intelligente de nos activités.

2027

Hôtel Le Germain de
Baie-St-Paul
Année avec élection
Congrès



**L'ACcoMPAgnateur
Été 2025**

De: 59, Rang Ste-Marie
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0



Bonne saison estivale à :





Vos officiers : Chantal Corriveau, Steeven Roy, Angèle Sénéchal et Chantal Coulombe



Des sourires magnifiques !

Martin Dorais, partenaire d'affaire à Postes Canada.
À l'ère d'autant d'incertitudes, une animation où l'on nomme : « Qu'y a-t-il de beau dans ton travail ? »



Participation appréciée !



Rapport du président pour le congrès 2025

Bonjour à vous,

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons tout juste de terminer le congé de Pâques. Je me disais justement que c'est une des premières fois que j'écris mon message pour le congrès sans avoir trop de réponses claires sur les sujets qui nous préoccupent. Nous sommes tous dans l'incertitude et en attente de plusieurs réponses, comme vous le constaterez.

Négociations :

Il y a eu accord sur le choix de l'arbitre entre Postes Canada et l'ACMPA. Certaines dates ont été choisies pour que l'arbitre étudie les offres finales. Nous devrions en savoir plus dans les prochains mois sur le déroulement.

Salaire rétroactif 5 % :

Postes Canada a accordé aux travailleurs d'autres unités de négociation un rétroactif salariale de 5 % et ce, sans qu'ils ne le demandent et sans qu'une entente de convention soit conclue à ce jour. Malgré notre demande similaire, celle-ci nous fut refusée. Notre nationale a réitéré la demande par écrit, car c'est injuste. Nous sommes alors en attente du suivi...

Possibilité de grève du STTP

Comme vous le savez sûrement, une possible grève peut encore subvenir vers le 22 mai prochain. Nous restons à l'affût et espérons que si grève il y a, les impacts pour nous tous travailleurs ne soient pas trop dévastateurs, sans en dire plus. Il se peut aussi que ce soit un lock-out déclenché par l'employeur. Comme vous le voyez, nous sommes encore en attente de décisions.

Élections fédérales

Les élections fédérales sont maintenant chose du passé. Nous espérons que le nouveau gouvernement libéral supportera encore le moratoire de 1994 sur la fermeture des bureaux de poste, dont nous savons que l'employeur voudrait bien se libérer.

En résumé, la majorité des sujets ci-haut mentionnés vont définitivement avoir un impact sur nous, membre de l'ACMPA. À ce moment-ci, nous ne savons pas jusqu'à quel point et de quelle façon ce sera. Nous devons y faire face en temps et lieu.

Les gestes anodins qui peuvent nous rattraper...

Nous avons constaté récemment plusieurs fâcheuses situations en lien avec les dépôts bancaires et le change pour la petite caisse qui ont mené à des rencontres disciplinaires. Lorsqu'il n'y a plus d'institutions financières dans votre municipalité, Postes Canada doit établir une procédure claire pour tout le monde. Vous ne devez aussi en aucun moment prendre votre argent personnel pour aller « chercher du change ». Encore là, une procédure avec courrier repérable doit être mise en place par les CZL.

Il est très difficile de justifier de l'argent manquant dans le bureau si vous ne laissez pas de traces écrites. Il n'est pas recommandé de prendre sa voiture pour aller dans un autre village effectué le dépôt ou aller chercher du change, surtout hors des heures de travail.

Imaginez si le lendemain vous avez oublié le « change » chez vous, ou que vous êtes malade et que vous ne pouvez pas entrer au bureau travailler? Vous serez tenue responsable du manque d'argent dans le bureau. Ne courez pas la chance de subir des mesures disciplinaires ou de perdre votre emploi pour ce genre de situations.

N'hésitez pas à communiquer avec un de vos officiers si vous constatez qu'il n'y a pas de procédures établies par votre CZL dans votre secteur.

Sur ce, je vous souhaite de profiter de l'été et de vos vacances qui approchent. J'espère avoir des réponses plus précises et encourageantes à vous donner lors de mon prochain message. En attendant, consultez notre site web www.acmpaquebec.com pour rester à l'affût de toutes les mises à jour qui nous concernent.

Steven



Que sait-on de plus depuis le mot du président rédiger pour le congrès d'avril 2025 ?

Vous avez pris connaissance que pour le moment, il n'y a pas de grève complète du STTP. Malgré ce fait, l'insécurité du réseau de distribution affecte notre charge de travail. Si vos CZL mettent en place des horaires « d'été », sachez que les heures de service à la clientèle ne peuvent être coupées, que les maîtres de poste sont remplacés entièrement. Un remplacement déjà commencé ne peut être modifié. En cas de doute, communiquez avec nous. Nous attendons impatiemment que cela se règle.

Il y a aussi le rapport du commissaire Kaplan avec ses recommandations qui ont été dévoilées. Sans aucun doute, il y aura des changements à l'entreprise, c'était prévisible, mais il ne faut pas céder au mode panique. Le gouvernement en place doit prendre position sur ce rapport, ce qui peut prendre du temps et l'employeur doit l'étudier aussi. S'il y a lieu, les changements apportés seront un long processus d'implantation, et ce sans savoir exactement comment, lesquels et quand ces changements auront lieu. Cela peut prendre des années.

Pour nous, ACMPA, c'est bien sûr la **possibilité** de fermeture de certains bureaux qui nous préoccupent. Nous gardons espoir que les répercussions sur l'ACMPA soient minimales et nous évaluerons la situation au fur et à mesure.

Produits et services de Postes Canada

Nous tenons à vous rappeler l'importance de suivre les procédures et politiques de l'entreprise. Tous les membres d'ACMPA sont tenus de le faire, et ce n'est pas une option.

Vendre les produits et services que l'on retrouve au PVD est impératif. N'inventez pas un accommodement.

C'est un vol pour l'employeur.

Exemples :

- * Votre beau-frère part dans le sud 3 mois, vous le rassurez en lui disant que son courrier ne sera pas retourné, au pire vous lui garderez au bureau ;
- * Votre voisine déménage seulement d'étage dans le bloc, sa nouvelle case postale devient juste celle du dessous, alors vous lui donnez son courrier sans ACA... ;
- * Un habitant du village vous mentionne que sa mère n'est plus en mesure d'aller à son compartiment, alors vous l'aidez en envoyant son courrier à elle, chez lui ;
- * Un ami déménage et il a une petite entreprise, mais peu de courrier pour celle-ci, alors vous le faites payer pour un ACA particulier, mais vous faites suivre son courrier d'entreprise ;
- * Vous renouvelez une case postale, vous savez que cette personne est déménagée, mais puisque l'adresse n'est pas encore utilisée, vous le faites pour lui laisser le temps de faire ses changements d'adresse ;
- * Un client vient pour le courrier d'une personne décédée et vous l'accommodez, parce que vous avez confiance, et c'est contraignant de demander tous les documents ;
- * Vous offrez une boîte reçue avec votre commande de matériel pour une personne qui semble vraiment trouver ça chers de poster un colis, en plus qu'elle doit acheter la boîte... ;
- * Vous utilisez le « tape » du bureau pour emballer un colis au comptoir pour un client ;
- * Vous fournissez un surplus de circulaires pour faire du remplissage sécuritaire pour un colis expédié par un client au comptoir...

Nous pourrions tellement vous donner d'exemples. Et le : OUI, MAIS que vous vous dites peut-être en ce moment, n'a pas sa place. Et heureux sommes-nous si vous ne pensez pas à un OUI, MAIS !

Vos accommodements dus à votre grand cœur ne vous aident pas. **Vous pourriez perdre votre emploi !** Nous avons une gamme de produits et services à vendre à notre comptoir. Vendez-les ! Assumer votre rôle et si vous êtes inconfortable avec les produits et services, demander une formation. Les revenus de chaque bureau sont importants.

Un jour vous prendrez des vacances, vous serez peut-être malade, vous serez remplacé, votre FFRS l'entendra ou on verra ce que vous faites et tous ces gens auront raison d'en parler à votre CZL. Ils n'ont pas à se mettre vulnérable pour vous dans une action qui ne doit pas être.

Et à ce moment, vous vivrez avec les conséquences.

De plus, les gens qui vous remplacent et suivent les procédures sont souvent victimes de votre abondance d'accommodement. Les clients mécontents, parce qu'il juge recevoir un service incomplet, le verbalisent auprès de vos remplaçants et ce n'est pas toujours délicat. L'expérience du client devient alors négative au comptoir ET pour votre remplaçant. **Il serait si simple d'éviter toutes ces situations.**



Ménage du printemps (ou en été, il n'est jamais trop tard pour bien faire)

Dans le cadre de notre rôle d'officier, nous nous présentons souvent dans les bureaux. Il nous apparaît important de vous dire de faire le ménage de ceux-ci. Il n'est pas de votre ressort de nettoyer les fenêtres, de faire de l'époussetage, mais vous pouvez faire ceci :

Désencombrer

Il est indiqué dans la publication, Vente au détail, toutes les affiches de porte et de mur qui sont autorisés du côté clientèle. Vous pouvez avoir des notes/affiches maison pour l'arrière-boutique seulement. Si ces notes sont l'intégralité de votre tapisserie quotidienne sur vos murs, penser à un nouveau système (cartable/duo-tang). Ces notes, souvent destinées à celles qui ne viennent pas souvent dans vos bureaux, sont trop nombreuses et perdent de leur efficacité.

Avez-vous besoin de tous ces meubles ? Si vous en avez de trop, avisez votre CZL. Demander lui que ce soit ramasser ou si vous pouvez vous en départir.

Avez-vous besoin de toutes ces vieilles affiches, toutes ces boîtes de carton, toutes, toutes... Est-ce qu'il y a des objets « classés » par terre, qui dépassent d'une étagère, qui sont plus hauts que vos épaules ?

Penser à revoir régulièrement votre environnement et prévoir vos déplacements pour éviter des incidents, des accidents et même des blessures !

Procès-verbal du congrès 2025

À une assemblée générale annuelle des membres de L'Association Canadienne des Maîtres de Postes et Adjoints, Section du Québec qui s'est tenue à **09h00**, le **4 mai 2025** à l'Hôtel du Domaine à Thetford Mines :

Les membres de l'exécutif présents sont : la vice-présidente : Chantal Coulombe, la secrétaire-trésorière : Angèle Sénéchal, la directrice : Chantal Corriveau et ce sous la présidence de Steeven Roy.

Plus de **51** membres assistaient à l'assemblée générale.

AGENDA DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

- Appel à l'ordre
- Recueillement
- Minute de silence à la mémoire de... ;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024 ;
- Rapport du président ;
- Rapport du président national ;
- Rapport du comité des finances ;
- Forum
- Prix de présence
- Fin de l'assemblée

APPEL À L'ORDRE

Période de recueillement par Chantal Coulombe, sous le thème de l'espoir.

Minute de silence pour nos membres décédés par Chantal Corriveau.

R. : 25.805 Il est résolu que les minutes de l'assemblée générale du **28 avril 2024** soient acceptées.

PROPOSÉ PAR : France Lamontagne

SECONDÉ PAR : Anne Robert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président, Steeven Roy, lit son rapport.

La vice-présidente francophone nationale, Brigitte Faucher, lit le rapport du président national, Dwayne Jones.

R. : 25.806 Il est résolu que les rapports soumis par les présidents soient acceptés.

PROPOSÉ PAR : Lucie Gosselin

SECONDÉ PAR : Isabelle Côté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il y a présentation du budget prévisionnel pour l'année 2026. Il y a présentation des états financiers 2024 et explication du rapport des auditeurs. Une discussion s'ensuit concernant l'absence de revenu pour les inscriptions du congrès 2026. Le président, Steeven Roy, explique qu'un congrès se planifie 2 ans d'avance et que considérant certaines incertitudes qui pourraient affecter notre source de revenus, nous avons décidé de faire une assemblée annuelle générale en présentiel pour 2026. Un congrès aura lieu en 2027. Mais c'est sous le signe de la responsabilité, de la prévoyance et de la prudence que la section a tranché pour ses activités pour 2026.

R. : 25.807 Il est résolu que le budget prévisionnel pour l'année 2026 soit accepté.

PROPOSÉ PAR : Marie-Chantale Lessard

SECONDÉ PAR : Nathalie Boucher

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R. : 25.808 Il est résolu que le rapport financier présenté pour la Section du Québec pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit accepté.

PROPOSÉ PAR : Anick Veillette

SECONDÉ PAR : Lucie Gosselin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FORUM

PRIX DE PRÉSENCE

R. : 25.809 Il est résolu que l'assemblée générale soit levée à 10h45 le 4 mai 2025.

PROPOSÉ PAR : Carole Gosselin

SECONDÉ PAR : Monique Robert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

STEEVEN ROY

PRÉSIDENT

LE : _____

ANGÈLE SÉNÉCHAL

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE : 15 MAI 2025



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dernièrement, nous avons vu un rapport sur les incidents dans les bureaux ACMPA. Force est de constater que la majorité des situations découlent d'une mauvaise manipulation des colis et/ou des bacs. Malheureusement, ça n'arrive pas qu'aux autres. Soyez proactif, prenez votre temps, testez le colis avant de le manipuler ou le bac avant de le déplacer, demandez de l'aide.

Malheureusement, ça n'arrive pas qu'aux autres. Soyez proactif, prenez votre temps, testez le colis avant de le manipuler ou le bac avant de le déplacer, demandez de l'aide.

Personne ne veut se blesser au travail.



Pour chaque congrès, il y a des rencontres fascinantes !





BUDGET ACMPA			Budget	Budget	Budget	Réel
RECETTES			2026	2025	2024	2024
4005	r05	Dépôt fait au compte courant CP	- \$	- \$	- \$	- \$
4006	r06	Intérêts reçus (placements/ristourne/remise Visa)	13 625,00 \$	16 000,00 \$	17 000,00 \$	22 533,31 \$
4007	r07	Divers	- \$			483,42 \$
4008	r08	Fonds reçu du bureau national	375 000,00 \$	375 000,00 \$	375 000,00 \$	411 237,34 \$
4009	r09	Cotisation membres associés (10\$/membre)	400,00 \$	400,00 \$	400,00 \$	560,00 \$
4010	r10	Inscription reçues pour congrès (annuel/quadiennal)	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	3 300,00 \$
4011	r11	Montant reçu pour autres raisons des membres	- \$	- \$	- \$	- \$
4012	r12	Dons	- \$	- \$	- \$	- \$
4013	r13	Dépôt à terme	(21 025,00) \$	28 920,00 \$	3 780,00 \$	- \$
TOTAL DES RECETTES			368 000,00 \$	422 320,00 \$	398 180,00 \$	438 114,07 \$
DÉBOURSÉS			2026	2025	2024	2024
5405	d09	Honoraires mensuel des officiers	22 000,00 \$	28 320,00 \$	24 600,00 \$	21 280,00 \$
5410	d10	Salaire du secrétariat	30 000,00 \$	28 000,00 \$	30 000,00 \$	19 001,59 \$
5422	d17	AE - ACMPA	1 100,00 \$	1 200,00 \$	1 000,00 \$	1 004,80 \$
5425	d16a	RQAP - ACMPA	400,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	376,34 \$
5440	d17a	CNESST - ACMPA	400,00 \$	500,00 \$	1 000,00 \$	304,77 \$
5450	d16	RRQ - ACMPA	2 800,00 \$	4 000,00 \$	2 800,00 \$	2 609,17 \$
5455	d15a	FSSQ - (RAMQ) - ACMPA	950,00 \$	3 200,00 \$	2 500,00 \$	896,90 \$
5601	d06	Dépenses diverses (frais bancaire, consultation pro, auditeurs)	3 450,00 \$	- \$	1 000,00 \$	419,08 \$
5602	d07a	Correction et traduction de la poste-publication	2 000,00 \$	1 600,00 \$	1 500,00 \$	1 817,47 \$
5603	d07	Journal - production PP	18 000,00 \$	14 000,00 \$	24 000,00 \$	14 722,40 \$
5605	d08	Loyer des officiers	7 200,00 \$	7 800,00 \$	7 800,00 \$	7 200,00 \$
5612		Frais pour auditeurs	- \$	2 000,00 \$	3 000,00 \$	414,00 \$
5617	d18a	Licence et logiciel	3 000,00 \$	3 000,00 \$	2 000,00 \$	2 478,95 \$
5618	d18	Achat, location ou réparation d'équipement	1 000,00 \$	500,00 \$	4 000,00 \$	0,01 \$
5619	d19	Fournitures de bureau (papeterie, crayon, encre)	2 200,00 \$	1 000,00 \$	1 500,00 \$	2 257,41 \$
5622	d22	Téléphone, cellulaire, internet payés aux officiers	7 500,00 \$	8 700,00 \$	9 000,00 \$	7 245,34 \$
5623	d23	Frais postaux	2 000,00 \$	500,00 \$	3 500,00 \$	2 806,44 \$
5624	d24	Salaire, per diem et KM pour congrès (officier/délégué)	5 000,00 \$			46 883,05 \$
5628	d27a	Administration de section	55 000,00 \$	65 000,00 \$	60 000,00 \$	60 797,56 \$
5631	d28a	Conflits	25 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	24 125,35 \$
5632	d28b	Enquête accident de travail	3 000,00 \$	10 000,00 \$	12 000,00 \$	7 438,68 \$
5633	d28c	Dotation, observation concours, pmo	2 000,00 \$	10 000,00 \$	3 000,00 \$	3 538,72 \$
5634	d28d	Entrevue disciplinaire	60 000,00 \$	65 000,00 \$	50 000,00 \$	61 435,36 \$
5635	d28e	Évaluation des employes/employées	10 000,00 \$	3 000,00 \$	1 000,00 \$	15,82 \$
5636	d28f	Griefs	500,00 \$	500,00 \$	2 000,00 \$	261,02 \$
5637	d28g	PAICD (court & long terme)	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	495,56 \$
5638	d28h	Patronale/syndicale/relation de travail	18 000,00 \$	35 000,00 \$	20 000,00 \$	15 621,85 \$
5641	d29	Dépenses pour réunion de section (exécutif)	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	46 186,09 \$
5642	d30	Dépenses pour congrès (autre que salaire)	5 000,00 \$	51 000,00 \$	50 000,00 \$	17 323,10 \$
5643	d31	Dépenses pour teams d'automne	2 500,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	2 350,39 \$
5734	d34	Dépenses pour action politiques	7 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	145,83 \$
5735	d35	Formation	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	3 525,74 \$
5736	d36	Consultation d'heures/horaire bureau	10 000,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$	504,96 \$
5738	d38	SST, CNESST, accomodement retour au travail	5 000,00 \$	2 000,00 \$	3 000,00 \$	685,25 \$
Audit		Amortissement	- \$			1 302,41 \$
Audit		Radiation ULWOP	- \$			(4 014,55) \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS			368 000,00 \$	421 320,00 \$	397 700,00 \$	373 456,86 \$
Équilibre budgétaire : surplus ou (déficit) (4013)			- \$	1 000,00 \$	480,00 \$	64 657,21 \$

CORRESPONDANCE

Le journal est envoyé selon les coordonnées de votre LSE. Un délai entre votre mise à jour et la version fournie à l'ACMPA par Postes Canada peut varier d'un mois. Il est important de corriger vos adresses rapidement avec l'employeur ET d'indiquer correctement votre langue de correspondance.

Nouvellement retraitée ou membre-associée

Restez en contact avec nous et continuez de venir à nos congrès! Au moment de votre retraite, peu importe le moment de l'année, faites-nous parvenir votre paiement. Membre-associées votre cotisation 2025 sera recevable à partir de janvier 2025. Dans les 2 cas, poster votre chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.



www.acmpaquebec.com



Président
Steeven Roy
117, Pouliot
St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0
Tél. 418-700-3600
s.roy.acmpaquebec@gmail.com

Vice-présidente
Chantal Coulombe
1331, Principale
St-Côme, QC. J0K 2B0
Tél.: 450-883-3137
ccoulombe.acmpa@gmail.com

Veillez prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.



Secrétaire-trésorière
Angèle Sénéchal
59, rang Sainte-Marie
Les Éboulements, Qc, G0A 2M0
Tél. 418-635-2676
asenechal.acmpa@gmail.com



Directrice
Chantal Corriveau
183, St-Maurice
Val des Sources, Qc, J1T 3L3
Tél: 819-828-3641
ccorriveau.acmpa@gmail.com

AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :
s.roy.acmpaquebec@gmail.com ou asenechal.acmpa@gmail.com

Parution du journal

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année, sans date fixe, par l'ACMPA Section du Québec.

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-très., ACMPA Section Québec

VACANCES ESTIVALES ET LISTE D'OCCASIONNELS FUSIONNÉS

Vous êtes présentement dans la gestion de vos vacances estivales. Nous voulons vous rappeler que vous devez prendre vos vacances signées au calendrier prévu à cet effet et envoyé à votre CZL. Une fois vos démarches pour vous faire remplacer (temps partiel du bureau, affectation 50 KM, occasionnel du bureau, ressource avoisinante) et que vous n'avez pas de remplaçant, vous devez contacter votre CZL, c'est sa responsabilité de trouver des solutions. Vous devez prendre vos vacances et avez le droit de partir l'esprit tranquille. Il est humain et très sain de profiter de vos contingents de vacances annuelles.

Plusieurs d'entre vous ont des listes d'occasionnels fusionnées. Ces listes impliquent que vous partagez une ou des remplaçants sur appel pour quelques bureaux. Pour commencer, vous ne devriez pas être plus de 3 bureaux partageant cette liste. Finalement, vous signez vos vacances annuelles sans vous préoccuper des autres bureaux. Ce n'est pas parce qu'un bureau avec un maître de poste avec plus d'ancienneté signe les 2 semaines de la construction que vous ne pouvez pas les prendre aussi. Vous partagez les remplaçants, mais cela n'influence pas la procédure de signatures de vos vacances.

Article de la convention collective :

23.04 CHOIX. Vous signez vos vacances indépendamment des autres bureaux.

Merci de votre présence !

